



PROCES VERBAL

Conseil Municipal
du 28 mars 2019

Ouverture de séance : 19h30

Sous la présidence de Mme Laurence Cornier-Goehring, Maire

Membres présents : Virginie Gay-Chanteloup, Jean-Jacques Béranger, Martine Cotereau, Sylvain Duchon, Zina Couasmé, Jean-Marie Dessables, Céline Corvez, Magali Botheroyd, Patrick Fauri, Thomas Dupont, Mme Delphine Gosset.

Absents excusés : M. Rodolphe Guillas, Mme Evelyne Veschambre (procuration à Laurence Cornier-Goehring).

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Jean-Marie Dessables a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Approbation du compte de gestion 2018
- Vote du compte administratif 2018
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Vote des 3 taxes locales 2019
- Vote du budget primitif 2019
- Personnel communal : agent promouvable
- Mise en sécurité de l'allée de Moncé
- SIEIL : adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire
- Verti-drain : dénonciation de la convention
- Section d'investissement : liste des biens inférieurs à 500,00€ à prendre en considération
- Mairie : changement de photocopieur
- Convention ALEC

Informations :

- Comptes-rendus Commissions Finances, Associations, CCAS, réunion commune-département-Artélia (rue d'Enfer), contributions de la commune au grand débat national (cahier et synthèse du débat du 1^{er} mars)
- Comptes-rendus CCVA Enfance-Jeunesse, Environnement, Culture et Développement économique
- Travaux en cours : rue d'Enfer
- Fin des travaux et inauguration de l'Eglise
- Commission ouverte fleurissement
- Proposition de changement des horaires de l'école
- Principe de répartition des subventions aux associations
- Premier bilan d'étape de la mise en place de la garderie municipale
- Bilan du grand débat national à Limeray
- Sondage Mobilité, premiers résultats
- Bulletin municipal
- Création d'un festival à l'automne 2019 à Limeray

Questions diverses

- **Il est proposé au conseil municipal d'accepter une délibération non prévue à l'ordre du jour : Convention ALEC. Le conseil municipal donne son accord.**

I. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2018

Aucune demande de modification n'ayant été formulée, Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2018 qui est alors adopté à l'unanimité.

II. DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion fait état d'un excédent de clôture en fonctionnement de 229 604,45€ et de 176 815,62€ en investissement. CF document joint.

La commission Finances a émis un avis favorable.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

2. Vote du compte administratif 2018

La commission Finances a émis un avis favorable.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté », et les excédents d'investissement au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

La commission Finances a émis un avis favorable.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

4. Vote des 3 taxes locales 2019

Depuis 2015 les taux des taxes locales sont les suivants :

-13,32% pour la taxe d'habitation

-17,16% pour le foncier bâti

-57% pour le foncier non bâti

Pour information les taux moyen de la strate (population équivalente dans le département) sont les suivants : 12,24% - 15,42% - 43,70%

Il est proposé de ne pas changer ces taux. La commission Finances a émis un avis favorable.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

5. Vote du budget primitif 2019

Présentation en document joint.

La commission Finances a émis un avis favorable.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

6. Personnel communal : agent promouvable

Florence Desneux, recrutée par la commune en octobre 2018 est agent technique 2ème classe. Elle a plus de 26 ans d'ancienneté et se trouve à l'échelon 10 de son corps. Il est proposé de lui accorder une promotion de grade en lui octroyant le grade d'agent principal 2ème classe.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

7. Mise en sécurité de l'allée de Moncé

L'allée de Moncé nécessite une mise en sécurité. En effet, la circulation des véhicules et des piétons est dangereuse suite à la présence de nombreuses branches basses qui envahissent l'allée.

Deux devis d'élagage sont présentés :

- SARL Tessier Paysage : 1 828 euros HT
- SARL Arbres and Co : 2 090 euros HT

<i>Entreprise choisie : Tessier</i>			
<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>

8. SIEIL : adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire

La Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire demande à adhérer au SIEIL. Compte tenu des statuts du SIEIL, le conseil municipal doit délibérer pour approuver au sujet de cette adhésion.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

9. Verti-drain : dénonciation de la convention

La commune de Limeray possède un verti-drain (matériel technique permettant le décompactage des terrains de sport). Ce matériel était prêté à la commune de Nazelles dans le cadre d'une convention de mutualisation pour l'entretien de ses propres terrains de sports. Ce matériel coûteux nous a été rendu à plusieurs reprises abimé. La convention prévoit dans ce cadre la possibilité d'une rupture unilatérale par la commune de Limeray.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

10. Section d'investissement : liste des biens inférieurs à 500,00€ à prendre en considération

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 précise les règles d'imputation des dépenses du secteur public local.

L'article 47 de la Loi de Finances rectificatives pour 1998 a modifié les articles L2122-21, L3221-2 et L4231.2 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant à l'assemblée délibérante la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement, s'agissant de biens ne figurant pas dans une liste et dont le montant est inférieur à un seuil fixé par arrêté ministériel.

L'Arrêté n° NOR/INT/BO100692A du 26 octobre 2001 fixe à compter du 1er janvier 2002, à 500 euros toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Il diffuse également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quel que soit leur coût unitaire.

Cette nomenclature fixe les biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Dans ce cas, ils peuvent être considérés comme des investissements et ce pour l'exercice 2019, et permettre ainsi de bénéficier du FCTVA pour ces biens.

Cette liste locale doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante. La délibération cadre est complétée, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse. Il est

proposé de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

I. Administration et services généraux :

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux.
- 2) Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, disque dur externe, switch, souris, connectiques, câbles réseau, tablette, périphériques, vidéoprojecteur, clavier, borne WIFI.
- 3) Matériel de bureau : agrafeuse, tableau, machine à étiqueter, lampe, ciseaux.
- 4) Téléphonie : téléphone, fax.

II. Matériel ateliers municipaux :

- 1) Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, lame de déneigement, accessoires automobiles, accessoires verti-drain.

III. Voirie et réseaux :

- 1) Réseaux eau et assainissement : cibles, compteurs, regards.
- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, couvercles de regards, panneaux de signalétique de bâtiments ou de lieux publics y compris accessoires, panneau de signalisation routière et accessoires.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain dont bancs, tables, cendriers, poubelles, potelets, jeux d'extérieur, mobilier d'ornement, distributeur de sac à déjections canines, supports et rateliers 2 roues, socles parasol.

IV. Eclairage public : lampadaire, mâts, petits accessoires, décorations de fin d'année.

V. Fleurissement : bacs à fleurs, divers outillages

La commission Finances a émis un avis favorable.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
----------------------------	-------------------------	------------------------------	--------------------------

11. Mairie : changement de photocopieur

Le photocopieur du secrétariat arrive en fin de contrat. 3 entreprises ont été contactées pour remplacer ce matériel. Elles font les propositions suivantes:

	Achat du matériel	Location mensuelle	Maintenance (coût à la page noir et blanc / couleurs)
AJ Copieur	5 869€	290.09€	0.0042€ / 0.0405€
FEPP laser	8 330€	157€	0.0045€/ 0.0320€
FEPP jet d'encre	3 640€	55 €	0.0045€/0.0450€
Dactyl-Konica Minolta	2 995.45€	52.75€	0.0035€/0.0350€

Entreprise choisie : Dactyl-Konica Minolta,

Modalité choisie : Achat du matériel

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
----------------------------	-------------------------	------------------------------	--------------------------

12. Convention ALEC

L'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) apporte son soutien et son expertise à la commune dans les démarches de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Auparavant il n'était pas nécessaire d'adhérer à cet organisme pour en bénéficier. Il faut maintenant adhérer auprès de l'ALEC à hauteur de 1,30€ par habitant. La CCVA prend en charge 50 % de l'adhésion. Pour la commune de Limeray le coût de cette adhésion s'élèvera pour 2019 à 850,85€, somme inscrite au budget primitif de 2019.

<i>Votants : 14</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>
----------------------------	-------------------------	------------------------------	--------------------------

III. INFORMATIONS DIVERSES

1. Comptes-rendus CCVA

Documents en pièces jointes.

1. Changement de délégation

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un changement dans les délégations. M. Bonnigal et Mme Corvez sont arrivés au terme de leur mission en ayant mené à bien la mise en œuvre de la nouvelle organisation périscolaire, à la satisfaction des usagers. Mme le Maire a redéfini les délégations de chacun. Mme Cotereau est désormais en charge des affaires scolaires et périscolaires, M Bonnigal est en charge des sports, culture et vie associative, Mme Corvez est en charge de la délégation environnement.

2. Travaux en cours : rue d'Enfer

Le vendredi 22 février une réunion a eu lieu entre les services départementaux, la commune de Limeray et le bureau d'études Artélia en charge de l'étude hydraulique de la rue d'Enfer. Il s'agissait de savoir s'il fallait combler l'ouvrage d'art servant de réseau aujourd'hui ; L'étude devant en démontrer l'utilité, la méthode et la faisabilité.

Artélia a présenté deux phénomènes qu'il faut dissocier :

- le débit d'eau (pouvant être corrigé avec la création de bassins)
- la vitesse d'écoulement (problématique actuelle de la rue d'Enfer)

Après la présentation de la méthode, des phases de l'étude et des différents constats et calculs, il a été conclu que la pente de la rue d'Enfer induit des vitesses d'écoulement qui génèrent les dégradations dans la voute.

Proposition d'aménagement : pour diminuer la pente, créer un réseau de collecte et d'évacuation à paliers "brise d'eau" (environ 10 paliers -chutes régulières - avec regards).

En parallèle il a été décidé de collecter et d'assembler l'ensemble des informations nécessaires au passage en phase avant-projet sommaire et réalisation : topographie, génie civil, réseaux enfouis et à enfouir, carottages, organisation, entrants nécessaires, sollicitation des contributeurs (CCVA...), premiers éléments de phasage, clés de répartition financières...

L'entreprise Artélia a été sollicitée pour fournir un devis pour la phase APS (avant projet sommaire) qui s'élève à 29 340€TTC. Mme le Maire a sollicité le Conseil Départemental pour cofinancer cette phase.

Une réunion publique devrait avoir lieu prochainement avec les habitants pour présenter les résultats de l'étude et recueillir les avis des usagers.

3. Fin des travaux et inauguration de l'Eglise

Les travaux de restauration de l'église Saint Saturnin arrivent à leur terme. Des opérations de nettoyage ont eu lieu en semaine 12 et 13. De nouvelles enceintes ont été posées dans la nef. Il reste à installer une prise électrique dans la chapelle du Saint Sacrement, prise non prévue dans les plans initiaux bien que demandée par le prélat. Ce dernier branchement sera réalisé prochainement.

Le père Nathanaël nous a informés que se tiendraient à Limeray les cérémonies religieuses pascales.

La commune, de son côté, a prévu un concert Gospel gratuit, ouvert à tous le samedi 27 avril 2019 pour permettre aux habitants de se réapproprier ce patrimoine local.

4. Commission ouverte fleurissement

Samedi 23 mars s'est déroulée la deuxième commission ouverte fleurissement. Il est proposé de réaliser une action « Nettoyons Limeray » deux fois par an avec les volontaires.

Des personnes proposent d'animer un atelier de réalisation d'affiches par les enfants et adolescents de la commune : vendredi 19 avril de 14H à 16H dans le jardin de la mairie.

Opération « Nettoyons Limeray » : samedi 4 mai 9H30.

5. Proposition de changement des horaires de l'école

Les horaires de l'école sont actuellement de 8h30-11h30 et 13h30-16h30. L'élargissement de la pause méridienne avait été décidé pour permettre la mise en œuvre de 3 services de restauration scolaire compte tenu des effectifs de l'école. A la rentrée prochaine nous perdrons une classe, l'école comptera moins de 100 élèves. Depuis quelques semaines déjà, la restauration scolaire fonctionne sur 2 services. L'allongement de cette pause méridienne ne se justifie plus de ce point de vue. Par ailleurs elle conduit à allonger l'amplitude de la journée scolaire. Nous avons proposé en conseil d'école de réduire la pause méridienne pour revenir aux horaires antérieurs à savoir 9h-12h et 13h30-16h30. Une consultation auprès des parents d'élèves est en cours par le biais d'un sondage. Le conseil d'école se prononcera courant juin sur ces nouveaux horaires.

6. Principe de répartition des subventions aux associations

Le budget 2019 prévoit un montant de subvention possible pour les associations qui en feraient la demande. Les demandeurs ont jusqu'au 31/03 pour faire parvenir leur dossier complet en mairie. La réunion de répartition de l'enveloppe votée au budget aura lieu en avril 2019 et proposera une répartition qui sera soumise à un prochain conseil municipal.

A ce jour nous disposons d'une seule demande complète. La commission se réserve le droit de ne pas répartir l'ensemble de l'enveloppe lors de cette réunion. Pour permettre aux associations de s'adapter aux changements des modalités d'attribution des subventions, une deuxième réunion de répartition incluant les dossiers arrivant tardivement, aura lieu au deuxième semestre 2019.

Le choix d'attribuer ou non une subvention et son montant est à la discrétion de la commune. La commune n'a pas à justifier son refus. Elle peut affecter l'usage de la subvention à un projet, un investissement ou au fonctionnement de l'association. A l'issue de l'année les associations bénéficiaires rendent compte auprès de la commune de l'usage de cette subvention en fournissant les justificatifs demandés.

Cas particulier des sorties scolaires

Précédemment la commune versait une subvention tous les 2 ans à l'occasion d'une sortie avec nuitée. Cette subvention s'élevait à 1800€. Les sorties avec nuitée n'étant plus à l'ordre du jour, se pose la question de la participation de la commune aux sorties scolaires des élèves. L'APE, la coopérative scolaire et les parents contribuent également à cette participation financière.

La commission Finances propose une subvention annuelle reconductible à compter de l'année scolaire 2018-2019 (portée au budget 2019, versée en avril-mai) pour l'ensemble des sorties. La gestion, les choix d'utilisation en seraient laissés aux enseignants.

Une telle dotation éviterait aux enseignants de faire des demandes de subventions trop tôt dans l'année scolaire sans réelle visibilité avec leurs projets (avant le 1^{er} décembre de l'année 2018 pour cette année scolaire) ou trop tardive qui les conduirait à devoir faire des avances de fonds avant le versement d'une potentielle subvention.

La reconductibilité d'une année sur l'autre de subvention permettrait une plus grande lisibilité budgétaire pour les enseignants, et une meilleure visibilité de la participation de la commune à la vie de l'école pour les parents.

Les enseignantes ne feraient plus de demande auprès de la commune pour leurs sorties scolaires, cette dotation serait attribuée annuellement. L'OCCE, comme les autres associations subventionnées par la commune, fournirait ses comptes en fin d'année civile.

La commission Finances propose d'attribuer annuellement la somme de 500€ pour les sorties scolaires, somme qui correspond à la demande faite par les enseignantes courant mars.

Pour mémoire : Dépenses pour l'école sur 2018

Subvention OCCE : 230€ (année scolaire 2017-2018)

Critérium jeune conducteur : $930+97= 1027€$ (année scolaire 2018-2019)

Ligne de crédit sur le budget communal pour fonctionnement de l'école : 42€/enfant (achat de matériel pédagogique, cahiers, photocopies,... achats décidés par les enseignantes), reconduit tous les ans

Intervenant musique : 4200€ par an, reconduit tous les ans

Investissement 2018 : 799€ pour l'achat d'un ordinateur pour la direction

Dépenses supplémentaires prévues en 2019 en investissement pour l'école :

Câblage de l'école maternelle pour permettre un accès internet dans toutes les salles de classes

Mise en sécurité de la baie de brassage de l'école élémentaire

Installation de deux vidéoprojecteurs interactifs dans les classes de CE et CP (subvention ENIR : le projet de Limeray a été retenu par le comité de sélection et validé par le COPIL INEE du 21/03/19)
Peinture dans la classe de CM
Vitrification des parquets des classes de CM et CE
Etudes et début de la réalisation de la rénovation thermique des bâtiments maternelles et périscolaires

7. Premier bilan d'étape de la mise en place de la garderie municipale

La mise en place d'une garderie municipale a pu susciter des inquiétudes quant à la charge financière que représentait la création de deux postes à temps partiels.

Les budgets annuels font état des dépenses antérieures et prévisionnelles suivantes :

2014: personnels 210 000€ + association garderie 30 000€ = 240 000€

2015 : personnels 217 000€ + association garderie 30 000€ = 247 000€ (entrée en vigueur de la semaine de 4,5 jours en septembre 2014)

2016: personnels 217 000€ + association garderie 45000€ = 262 000€

2017: personnels 223 000€ + association garderie 45 000€ = 268 000€ (retour à la semaine de 4 jours en septembre 2017)

2018: personnels 240 000€ + association garderie 15 000€ = 255 000€

2019: prévisions personnels : 251 000€ au budget primitif

Ainsi le budget personnel communal est maintenu malgré l'emploi de 2 personnes et d'un service civique ; l'efficacité du service rendu est plus importante, parents et enfants étant satisfaits du service d'après nos retours.

8. Bilan du grand débat national à Limeray

Nous avons fait parvenir en préfecture les éléments recueillis lors du débat qui a eu lieu le 1^{er} mars à la salle des fêtes, ainsi que la copie des pages du cahier de doléances.

Le débat du 1^{er} mars a réuni une trentaine de personnes, habitant Limeray et ses alentours. Les débats ont été constructifs. Le débat s'est déroulé dans un respect mutuel, où chacun a pu s'exprimer librement. Tour à tour, chacun a pris part aux ateliers proposés. Les propositions qui en ressortent sont les suivantes :

Fiscalité et dépenses publiques : Instaurer un impôt sur le revenu pour tous, réduction significative du nombre de parlementaires (députés et sénateurs), abolition des privilèges des élus nationaux, en finir avec l'évasion fiscale et les taxes sur les entreprises.

Organisation de l'État et des services publics : Nécessité de conserver des services publics de proximité. Les services publics ne doivent pas devenir payants et doivent être efficaces. Le rapport de la Cour des Comptes doit déboucher sur des actions, dont le résultat doit être mesurable et quantifiable.

Transition écologique : Elle est indispensable. La voiture électrique n'est peut-être pas la solution. Les aides sont attribuées à ceux qui ne peuvent pas faire les travaux, les autres sont toujours hors conditions, développer le chemin de fer en local.

Démocratie et citoyenneté : Redéfinir le lien entre les communes et les intercommunalités, fusion des petites communes, en finir avec la justice à deux vitesses, reconnaître le vote blanc. La religion doit s'adapter à la loi de 1905.

9. Sondage Mobilité, premiers résultats

Le sondage mobilité a été distribué dans les boîtes aux lettres de Limeray. Un premier bilan fait état de 130 réponses, dont 115 positives. Nous avons une nouvelle rencontre avec les élus de Cangey le 30 mars pour poursuivre la réflexion.

Le deuxième sondage, qui affine les besoins est en cours de réalisation. Les résultats seront transmis à la CCVA pour alimenter la réflexion d'un transport intercommunal sur le territoire.

10. Bulletin municipal

Le prochain bulletin municipal paraîtra fin avril. Les associations ont été sollicitées pour proposer des articles afin de promouvoir les actions menées et à venir.

Certaines informations ont parfois été distribuées tardivement notamment dans le secteur attribué à Mme Veschambre. En effet, Mme Veschambre ne distribuant pas, d'autres membres du conseil doivent prendre le relais. Comment éviter ces dysfonctionnements ?

Mme Veschambre étant absente, il n'a pas été donné de réponse dans l'immédiat.

11. Création d'un festival à l'automne 2019 à Limeray

L'association Balam (Teddy Savic) domiciliée à Nazelles organisera un festival de spectacles vivants à la salle des fêtes de Limeray du 17 au 20 octobre 2019. Sont pressentis pour le moment un spectacle de magie, un concert et un one man show.

Une convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour cette manifestation sera proposée dans un prochain conseil municipal.

12. Dates à retenir:

Repas du CCAS : dimanche 28 avril

Prochain conseil municipal : vendredi 26 avril à 19H30

Pose de la première pierre de la station d'épuration : mercredi 3 avril à 17H30

Concert Gospel, église de Limeray : Samedi 27 avril à 20H

Commission information (bulletin municipal) : vendredi 5 avril, 19H

Commission Finances/associations (attribution des subventions) lundi 8/04, 17H

Commission Ressources Humaines du 3/04 annulée en raison de la pose de la première pierre de la station d'épuration : en attente d'une date

Réunion CCAS (invitation repas) : lundi 1^{er} avril, 20H

Réunion CCAS (préparation repas) : vendredi 5/04, 20H

La première réunion de l'association des artisans commerçants de Limeray aura lieu entre le 13 et le 15 mai.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 26 avril 19h30 (attention changement de jour pour éviter le chevauchement avec le conseil communautaire qui a lieu, comme ce soir, le jeudi ; ce qui explique l'absence de M Bonnigal qui y représente la commune).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de réunion : 22H